

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 4 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatre du mois de juillet à dix-huit heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la Commune de Rochechouart, sous la présidence de Madame Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, Maire de la Commune de Rochechouart, dûment convoqués le 28 juin 2022.

**Présents :** Mme Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, Maire, Présidente ; M. Christian VIMPERE, Mme Carine GOURSAUD, MM. Christophe DAUGREILH, Fabien HABRIAS, Mme Claudine LATHIERE, M. Roger VILLÉGER, Mme Marylène PÉNICHOU, Adjointes ; MM. Gilles LOIZEAU, Pascal CAPEYRON, Bernard FOURNIER, Conseillers Municipaux Délégués ; M. Jean-Claude SOURY, Mmes Muriel GARAUD, Marie-Annick BALAND, Valérie RASSAT, Sylvie PRADIGNAC, Conseillers Municipaux ; formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés :** Mme Nathalie ALLARD, M. Fabrice CHAMINADE, Mme Myriam AUXÉMÉRY, MM. Bernard CHATENET, Gilbert FAUPIN, Mme Odile TRECANNI, MM. Franck KELLER, Laurent MENUT, Mmes Audrey BOURASSIN, Mylène PIERQUET, Vola RAKOTOMAHEFA.

**Avait donné procuration :** Mme Nathalie ALLARD à M. Roger VILLÉGER ; M. Fabrice CHAMINADE à Mme Claudine LATHIERE ; Mme Myriam AUXÉMÉRY à M. Fabien HABRIAS ; Mme Odile TRECANNI à Mme Muriel GARAUD ; M. Laurent MENUT à M. Christian VIMPERE ; Mme Audrey BOURASSIN à Mme Carine GOURSAUD.

**Le secrétariat a été assuré par :** Mme Carine GOURSAUD.

Nombre de Membres en exercice :	27
Nombre de Membres présents :	16
Nombre de suffrages exprimés :	22
Votes Pour :	22
Votes Contre :	0
Abstention :	0

N° 2022/0407/05

#### Modification du tableau des effectifs – Création de postes dans la perspective des inscriptions au tableau d'avancement

Le Maire,

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,  
Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter, et le cas échéant, si l'emploi peut être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 et ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

**CONSIDÉRANT** qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

**CONSIDÉRANT** le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 27 septembre 2021,

**CONSIDÉRANT** les propositions d'avancement de grade et dans la perspective des inscriptions au tableau d'avancement,

Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le

ID : 087-218712602-20220704-DEL2022040705-DE

.../...

Le Maire propose à l'assemblée de créer, à compter du 4 juillet 2022 :

- Un poste d'agent de maîtrise principal,
- Deux postes d'adjoint territorial d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**DECIDE** la création des postes proposés à compter du 4 juillet 2022,

**DECIDE** de modifier le tableau de emplois joint en annexe,

**AUTORISE** Le Maire à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération,

**DIT** que les dépenses en résultant seront imputées au chapitre 012 du Budget Principal.

Fait et délibéré en séance, le 4 juillet 2022,

La secrétaire de la séance,  
Carine GOURSAUD



Le Maire,  
Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES



11 JUIL 2022

Publiée le :

Transmise au Représentant de l'État le :

11 JUIL 2022

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

2022/0407/05

Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le

ID : 087-218712602-20220704-DEL2022040705-DE

**Commune de ROCHECHOUART**  
**Tableau des effectifs au 04/07/2022**

	Filière	Catégorie	Emplois ouverts	Emploi pourvu	ETPT	Dont temps non complet	Commentaires
<b>EMPLOIS PERMANENTS</b>							
<b>Direction Générale des Services</b>							
Directeur Général des Services	Administrative	A	1	1	1		Emploi fonctionnel
Attaché	Administrative	A	1	0	0		Détaché sur le poste de DGS
Rédacteur principal de 1ère classe	Administrative	B	1	1	1		
<b>Accueil</b>							
Rédacteur principal de 1ère classe	Administrative	B	1	1	1		
Adjoint administratif principal de 1ère classe	Administrative	C	2	2	2		
Adjoint administratif	Administrative	C	1	1	1		
<b>Finances - RH</b>							
Rédacteur principal de 1ère classe	Administrative	B	1	1	1		
Adjoint administratif principal de 2ème classe	Administrative	C	1	1	1		
<b>Communication</b>							
Adjoint administratif principal de 2ème classe	Administrative	C	1	1	0,8	1 à 28/35èmes	
<b>Animation</b>							
Animateur principal de 1ère classe	Animation	B	1	1	1		
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	Animation	C	1	0	0		Création
Adjoint d'animation	Animation	C	1	1	1		
<b>RPE</b>							
Educateur de jeunes enfants	Médico-sociale	A	1	1	0,6	1 à 21/35èmes	
<b>Multi-accueil</b>							
Educateur de jeunes enfants	Médico-sociale	A	1	1	1		occupé par un contractuel
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	Médico-sociale	B	2	2	2		
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	Animation	C	3	3	3		1 disponibilité, remplacé par un contractuel
Adjoint technique principal de 2ème classe	Technique	C	1	1	1		
<b>Médiathèque</b>							
Assistant de conservation principal de 1ère classe	Culturelle	B	1	1	1		
Technicien principal de 1ère classe	Technique	B	1	1	1		
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	Culturelle	C	1	1	1		
<b>Service scolaire</b>							
Animateur principal de 1ère classe	Animation	B	1	1	1		
Technicien principal de 2ème classe	Technique	B	1	0	0		1 disponibilité
Agent de maîtrise	Technique	C	1	1	1		
Adjoint technique principal de 1ère classe	Technique	C	3	3	3		
Adjoint technique principal de 2ème classe	Technique	C	4	4	3,69	1 à 24/35èmes	
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	Animation	C	1	0	0		Création
Adjoint d'animation	Animation	C	2	2	2		
Adjoint technique	Technique	C	4	4	4		1 stagiaire

	Filière	Catégorie	Emplois ouverts	Emploi pourvu	ETPT	Dont temps non complet	Commentaires
<b>Services techniques</b>							
Technicien principal de 1ère classe	Technique	B	1	1	1		
Agent de maîtrise principal	Technique	C	2	1	1		1 création
Agent de maîtrise	Technique	C	4	4	4		
Adjoint technique principal de 1ère classe	Technique	C	4	4	4		
Adjoint technique principal de 2ème classe	Technique	C	1	1	1		
Adjoint technique	Technique	C	4	4	4		

Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le



ID : 087-218712602-20220704-DEL2022040705-DE